



Dénonciation de convention

Par **nono51**, le **02/12/2008** à **13:06**

Bonjour, j'effectue pour le compte d'une association des missions dans des entreprises et suis réglé en tant que salarié indépendant (libéral). Dans la convention qui me lie à l'association, il n'y a aucune information concernant les motifs de résiliation et le délai.

Dans quels délais puis-je dénoncer la convention (pour prendre un autre emploi) et surtout leur dois-je quelque chose au titre de préjudices quelconques puisque je n'assume pas la mission???

Merci beaucoup pour vos réponses